

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE LEROUX
7, rue des écoles
35310 BREAL SOUS MONTFORT
02.99.60.42.51

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 20 MARS 2018

Heure de début de réunion : 18h15 Heure de fin de réunion : 20h15

Parents présents :

Mme CORMY Julie
Mme ROGER Valérie
Mme DELAPLACE
Mme KERLIDOU Sandrine
Mme SANDER Isabelle
Mme BELOT Valérie
Mme PAULY Karine
Mme VINCENT Caroline
Mme JEHANNIN
Mme BOURRIEL Caroline
Mme ARSICAULT
M PHELIPPE

Enseignants présents :

Mme MATULL
Mme LUCAS
Mme Chaou-Gouébeaux
M RODET
M JUMEL
Mme VERMEULEN
Mme ERNOULT
Mme LE STRAT
Mme LE CHANJOUR
Mme RENOU
Mme LE CHANJOUR

Représentants de la mairie présents :

M HERCOUET, adjoint aux affaires scolaires
Mme DUMAND , conseillère municipale

Excusés :

- Monsieur NIZAN, Inspecteur de l'Education Nationale

Désignation secrétaire : Madame Chaou-Gouébeaux

1°) Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du précédent conseil est approuvé.

2°) Les questions des parents

Les parents représentants souhaitent travailler sur un document " attractif " de présentation du CE à destination des parents d'élèves : le CE, qu'est-ce-que c'est ? Quels sont les rôles des parents représentants ? Ca m'intéresse, comment je fais ?

Objectifs : informer, inciter à voter, recruter des parents - un document commun maternelle / élémentaire. Proposition de présenter ébauche du document au prochain conseil d'école pour que chacun puisse réagir.

Il est proposé de constituer un petit groupe restreint de parents, le directeur et 1 enseignant pour élaborer ce document.

- Au vu des changements d'organisation sans doute à venir en 2018-2019 et des retours de parents sur les temps de cantine et garderie, une tenue des commissions périscolaire et cantine serait souhaitable.

Le directeur explique qu'un premier avis favorable a été donné par l'inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale. Le conseil départemental de l'Education du 23 mars 2018 devra valider cette décision.

Monsieur le chargé des affaires scolaires indique qu'il va rencontrer les associations pour définir l'organisation future des activités, du maintien éventuel des navettes. Des commissions auront bien lieu courant avril/mai.

- La proposition de spectacle offert par la mairie au printemps se précise-t-elle pour cette année ?

Monsieur le chargé des affaires scolaires explique que les dates du 12 et 13 avril sont maintenues avec un nouveau spectacle car l'artiste ne pouvait pas assurer le spectacle initial prévu. Dorénavant, le spectacle aura toujours lieu au printemps.

- Les parents souhaiteraient connaître lors des Conseils d'écoles les ambiances/dynamiques de classe ou niveau au travers de quelques adjectifs.

Les enseignants estiment que cela n'est pas dans les attributions du conseil d'école. Ils s'interrogent sur l'utilité de ceci, qu'est-ce que cela peut apporter, quelle réponse les parents pourraient donner à ce genre d'évaluation subjective des classes.

En début d'année lors de la réunion, chaque enseignant dresse un état des lieux de sa classe : travail, comportement général, attentes....

Les parents semblent déçus de cette réaction des enseignants.

Une incompréhension subsiste entre parents et enseignants sur cette question.

- Il est demandé que les dates des conseils d'écoles soient rendues plus visibles.

Les dates sont décidées lors du premier conseil, elles apparaissent dans le PV affiché à l'école. Le PV peut être envoyé par les membres aux parents par mail. Les dates sont sur le site de l'école.

Les parents suggèrent de faire passer une information dans les cahiers de liaison. Cela est validé. Début juin, les parents donneront un mot pour le conseil du juin.

3°) Présentation des demandes dans le cadre du budget

Conformément à la politique d'investissement décidée et à la possibilité de déposer un dossier de subvention, il n'y a pas de demande informatique cette année. Les demandes sont les suivantes

	quantité	Prix unit	Coût total
Tableau blanc triptyque	2	550€	1100€
Aménagement étagères et une estrade	5	500€	2500€

4°) Prévision des effectifs et carte scolaire

Il n'y a pas de mesure de carte scolaire prévue l'an prochain. Les effectifs estimés sont:

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
53	74	67	44	61	299

5°) Langues vivantes : APC et évaluation académique

Le calendrier de passation des épreuves est le suivant: lundi 9 avril au mercredi 25 avril 2018. Les élèves sont préparés aux épreuves orales pendant deux séances d'APC par petits groupes de 4 par les 7 enseignants habilités.

6°) Projet d'école : action environnementale et artistique

Après le recyclage du papier l'an dernier et la cop 21 l'année précédente, avec les élèves en réunion coopérative, le choix s'est porté sur la réalisation d'œuvres à la manière de ARMAN.



Une collecte d'objets est mise en place dans les classes jusqu'aux vacances de printemps.

Le choix des classes est :

Mme Lucas : canettes en métal	Mme Vermeulen : tube de colle
M Rodet : bouteille plastique	Mme Ernoult : tube de colle
Mme Matull : bouchons en plastique	Mme Sleiman : bouchons en plastique
Mme le Strat : cartouches d'encre	Mme Renou : cd, cassettes, disquette
Mme Le Chanjour : pots de yaourt	M Gautier : bouchons en liège
Mme Leverrier : chaussure usagée	Mme Chaou : feutres usagés

Les œuvres seront exposées si possible à la médiathèque.

7°) Sorties scolaires avec nuitées

Le bilan de la classe de neige est positif. 80 % des élèves n'étaient pas allés à la montagne. Les conditions d'accueil, climatiques, de transport étaient très satisfaisantes. Deux élèves n'y ont pas participé pour des raisons autres que financières.

Grâce aux actions réalisées par les parents, la subvention exceptionnelle de 1300€ et la contribution exceptionnelle de la coopérative de 1700€, la participation finale des parents s'est élevée à 310€, même montant que l'an dernier. Une présentation pour les parents aura lieu.

Le projet sera reconduit l'an prochain à peu près aux mêmes dates dans la même structure d'accueil.

Le projet de classe de mer à Beg Porz sera reconduit en septembre 2018. Il le sera probablement pour la dernière année puisque c'est la dernière cohorte n'ayant pas encore connu de classes transplantées.

22 familles ont répondu au sondage sur d'éventuelles actions de financement à mener par les parents de CM1. Une réunion est prévue prochainement. Les enseignants présenteront le projet en détail en juin. Par anticipation, les élèves ont passé le test nautique pendant les séances piscine des CE2 pour réduire le coût.

A l'horizon 2019/2020, une nouvelle réflexion sera engagée en termes de sorties avec nuitées.

8°) Projets de sorties occasionnelles

Les projets ayant déjà eu lieu ou à venir sont présentés ainsi que les coûts correspondants :

SORTIES	car	entrée	nombre d'élève	total entrée	total sortie	coût élève
Ecole et cinéma CP		7,5	74		555	7,5
St Nicolas du Pélem CP	1400	12	74	888	2288	30,91
Brocéliande CE2	400		60	520	920	15,33
Beaux Arts CE2	120		43		240	5,58
Collège CM2	120		56		120	2,1
Tournoi Balle ovale Bruz CM	300		131		300	2,29
classe de mer			67	25	1675	
classe de neige			68	30	2040	30
subvention sortie nuitées					900	
subvention exceptionnelle Coopérative					1650	
CM1 Anne Le Chanjour : jeu d'échecs à Chavagne	120				120	
Baseball CM1				0	820	13,22
total					11983	

Financement					
Mairie					3630
Association					3630
Coopérative					4723

9°) Liaison scolaire/périscolaire

Responsabilité entre le temps scolaire et périscolaire.

En l'état actuel des choses, les enseignants, comme le stipule le règlement de l'école, sont responsables des élèves jusqu'à la porte de sortie de l'enceinte scolaire. N'ayant aucune information sur les inscriptions sur le portail famille, ils ne peuvent se fier qu'aux dires des élèves. Aussi, si un élève se retrouve à l'extérieur, il est de la responsabilité de la commune de s'assurer que tous les inscrits sont bien présents dans l'enceinte. Les familles sont également responsables au-delà de l'enceinte scolaire.

Extrait du règlement : À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit (S'agissant des activités périscolaires, le règlement intérieur spécifique relève de la compétence exclusive de la commune). Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les responsables légaux assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

Malgré les propositions du directeur, les éléments sont restés en l'état. Ils rappellent donc aux parents que ceux-ci doivent bien informer leurs enfants chaque jour de leur emploi du temps. Les enseignants restent très vigilants et en cas de doute ou quand un élève reste près de la porte de sortie, ils appellent les parents

10°) Réflexion municipale sur les aménagements extérieurs de l'école

Monsieur le chargé des affaires scolaires expose les projets d'aménagement suite aux travaux d'extension de l'école maternelle et de la future arrivée du collège. Plusieurs tranches sont prévues dans la réalisation. L'aménagement des abords de l'école, des parkings sera revu. Dans un premier temps, lorsque les travaux de l'école maternelle seront achevés, les espaces de la cour seront agrandis sur le côté avec un espace détente herbé. Les abords de la structure seront aménagés pour pallier à la surface terreuse par la mise en place d'une pelouse synthétique ou d'une autre solution. Le coût estimé est de 50 000€.

Le chantier du collège devrait débuter en janvier 2019. Une nouvelle salle de sport sera construite. Un sens de circulation pourra être instauré.

Le secrétaire
Mme Chaou

Le directeur
M JUMEL

